

Jourdain. — Castelain René, à Heubourdin, et Jérôme Georges, à Lille. — Laroye Léon et Laignel Marie, à Heubourdin. — Salomé Françoise, à Lille. — Minard Marie, à Heubourdin. — Capot Paul et Saligny Ovide, à Heubourdin. — Jédois. — Franck Jacques, 91 ans, 33, rue Auguste-Follé. — Loison Marguerite, 2 ans, 4, Chemin de la Carrière. — Gaspin Louis, 80 ans, 5, Carrière Ciroquet. — Carpentier Henri, 80 ans, 13, rue Sadi-Carnot. — Ernout Ange, 49 ans, 13, rue Sadi-Carnot. — Meslet J.-B., 72 ans, 69, rue Vandenberghe. — Lebray Marguerite, 39 ans, 12, rue Sadi-Carnot. — Leblanc Gaston, 2 ans, 23, rue Gambetta. — Stollars Desphane, 61 ans, 18, rue du Crochet. — Lesire Arthur, 65 ans, 25, rue des Lestes. — Verdère Octave, 55 ans, 1, rue Auguste-Follé.

ROUBAIX

Dans le canal

LES DEUX FRÈRES SE SONT-ILS NOYÉS ?
Le « Réveil » relatiait hier la découverte, dans le canal de Roubaix, au vu de Grand d'un cadavre qui n'avait pas encore été identifié au moment où nous mettons sous presse.

Il a été reconnu hier, par les membres de sa famille, pour être Henri Delestandy, né à Marcke (Belgique), le 16 juin 1888, menuisier, demeurant à Marcke.

Delestandy était venu à Roubaix, le dimanche 6 mars courant, en compagnie de son frère Léopold, âgé de 39 ans, demeurant à Herzeaux (Belgique). Depuis ce jour les deux frères n'avaient plus revu dans leur famille.

On suppose que, après avoir fait la fête, les deux hommes, pris de boisson, longèrent le canal, pour aller à la messe. Le cadavre se sera déposé en lachant de secourir le remier.

Des recherches ont été organisées en vue de retrouver le second corps.

ON PARVIENT À SAUVER

UN VIEILLARD TOMBE À L'EAU
Un passant, M. Octave Lescoeur, demeurant à Wattrelos, rue de la Messure, 34, apercevant hier vers 8 h. 30, près du canal, au quai de Wattrelos, aperçut un homme se débattant dans l'eau, près du pont de Grand d'un. L'homme, qui se débattait sur la berge, à dix mètres de l'eau, fut ramené par le passant. Lescoeur fut immédiatement aidé par un autre passant, M. Gaston Lefebvre, demeurant à Dohemoy, 115, à Tourcoing et le malheureux fut épuisé et ramené à la vie.

Le docteur Jacquemont, appelé d'urgence, ordonna son transfert immédiat à l'hôpital. On sait maintenant qu'il s'agit d'un nommé Jules Robin, né à Troyes, âgé de 75 ans, menuisier, demeurant à Tourcoing, rue de Grand, 34. On ignore encore si l'on se trouve en présence d'un accident ou d'une tentative de suicide.

NOYE À VALENCIENNES

Hier après-midi, des passants ont retiré dans les « Marais de l'Épau », à Valenciennes, le corps du nonagénaire Auguste Caille, menuisier, né le 12 septembre 1857, à Roubaix, qui occupait chez M. Billotte, Marais de l'Épau, était disparu depuis le 15 mars.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à la Morgue.

UN CHEF D'ATELIER QUI VA FORT !

Le sieur Jules Verleye, 33 ans, né à Lille (Belgique), chef d'atelier de confections, demeurant rue de l'Épau, 14, en étant ivre, samedi soir, a été arrêté par quelques vigiles du cabinet situé rue de l'Industrie, 147. Un agent étant intervenu, Verleye lui déclara des noms d'oiseau et leur obtint des confections. Il a été conduit à l'inséparablement.

VOL À LA BRADERIE

Hier matin, vers 11 h., à la braderie de la rue de la Braderie, M. Desnoy, 102, rue de la Braderie, a été surpris par un voleur qui lui a volé un portefeuille contenant un quinzième de francs et divers papiers.

ANARCHISTES ARRÊTÉS

Le « Réveil » signale l'arrestation de l'anarchiste Hoche Lefebvre, qui samedi soir, distribuait des tracts antimilitaristes invitant les jeunes conscrits à la désertion.

Le service de police vient d'arrêter un second inculpé : Jules Brugnon, 52 ans, domicilié à Croix, impasse du Mids, 3. Tous deux ont été détenus au Parquet.

INSTITUT TURBOT

Le directeur de l'Institut Turbot, invite les élèves de l'école primaire supérieure et de l'école pratique à assister aux funérailles de M. Alfred Doucort, professeur de français, qui auront lieu dimanche prochain, à l'église Saint-Jean-Baptiste. Réunion, rue du Moulin, 156, à 8 h. 45.

LES OBSEQUES DE MME DUPRE-MENNESSIER

Hier matin, à 11 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme Dupre, née Mennessier, veuve du docteur Jules Dupre, mère de notre docteur Léandre Dupre, adjoint au maire de Roubaix.

Une foule considérable a accompagné le corps au cimetière. Une double haie qui formait les habitants du quartier, attirés par la maladie, ont entouré partout la personne au lit du docteur.

La plupart des conseillers municipaux, de nombreuses notabilités des différents corps de la société, d'importantes délégations des administrations, du corps médical et des écoles de la ville suivirent le cortège.

AU SERVICE D'ETUDES SOCIALES

Nous rappelons que la première séance du Cercle d'Etudes Sociales aura lieu ce soir, mardi, à 7 heures, à La Paix », bureau du Parti socialiste.

Les citoyens LEBAS et DEBRABANDER y prendront la parole.

La carte du Parti, année 1921, sera exigée à l'entrée de la salle.

TOURCOING

POUR AMELIORER LES CONDITIONS DES OUVRIERS CHOMEURS

Une délégation des syndicats affiliés à la Région du Travail a été reçue samedi par M. Leduc, maire.

Les citoyens ouvriers ont prié le maire d'intervenir auprès des directions des établissements touchés par le chômage, pour qu'un roulement soit établi entre tous les ouvriers. De cette façon, le travail serait également partagé entre tous les chômeurs.

Le docteur Leduc a promis de faire tout son possible pour qu'il soit donné droit à une requête dont il a reconnu le bien-fondé.

FEUILLETON DU REVEIL DU NORD. — N° 68

LES DEUX GAMINES

Grand Ciné-Roman en 12 épisodes

De Louis FEUILLADE

Adapté par Paul CARTOUX

FILM GAUMONT

DIXIEME EPISODE

LE CANDIDAT A LA MORT

— Tu ne nous abandonneras plus, lui répétait-elle à tout instant, je veux que tu me le jures... je veux que tu me le jures...

Et Ginette, pour satisfaire à son caprice enfantin, tendait la main pour un serment solennel.

— Ginette, dit M. Bertal, tu vas quitter tes habits de deuil ; je t'ai apporté un coffret de voyage, car tu es bien inutile maintenant, que tu te présentes à ta maman avec ces tristes vêtements.

DOUBLE ARRESTATION

Les frères Octave Hanssens, 41 ans, débardeur à Valenciennes, et Georges, 34 ans, débardeur à Tourcoing, rue du Moulin-Fagot, cour Duvalier, 7, ont été arrêtés pour ivresse, outrages à agents et rébellion.

LE VOL

Dimanche dans la soirée, des malfaiteurs inconnus ont pénétré chez M. Emile Ghesquière, ouvrière textile, rue de Cléve-Houpline, 189, en l'absence des habitants. Deux montres, une chaîne en double et 4 pièces de 5 francs ont disparu.

Autour de Roubaix-Tourcoing

WATTRELOS

A LABATTOIR. — En conformité des instructions du service vétérinaire départemental, le maire de Wattrelos a pris un arrêté réglementant l'exportation des abats de boucherie.

HAZEBROUCK

ACCIDENT AU DEPOT DU CHEMIN DE FER. — M. Raymond Gierrebaut, 24 ans, demeurant rue de la Sous-Préfecture, travaillant au dépôt, a glissé et s'est fait des contusions au genou en tombant sur le sol.

CHUTE D'UN TELEGRAPHISTE. — M. André Gaymay, télégraphiste, est tombé d'un poteau où il était monté et s'est blessé à la cuisse droite.

AU TISSAGE. — M. Gustave Mouquet, ouvrier au tissage Vandamme a vu le bassin comprimé en montant un rouleau sur son métier.

ETAT-CIVIL. — Naissances. — Herpe Suzanne-Charlotte, Avenue de la Haute-Loge. — Lenglet Victor-Alexis, rue Masson-Bau. — Genet André-Joseph, rue de la Messure. — Guesnier Lucien-Adrien, rue d'Air. — Prugnaud Pierre-Eugène, rue de la Messure. — Baudalet René-Angèle, rue du Moulin. — Lequien Georges-Louis, rue du Souverain. — Houssez Yveline-Marguerite, rue de la Messure.

Publics. — Charlet Maurice, employé de banque, et Baudé Marie, employée de banque. — Mille Maurice, chef de train, et Drolo Rachel, s. — Siret Désiré, chef de train, et Bouclet Rechele, négociante. — Haenen Henri, industriel, et Millemonts Clarisse, s. p. — Detour Jules, conducteur au chemin de fer, et Saelen Marie-Louise, bobineuse. — Lecamp Fernand, tisseur, et Soen Germaine, ourdisseuse.

Décès. — Ouvre Hélène, 53 ans, Vve Gamelin Eugène. — Dehaut Julie, 79 ans, Vve Lecolme Jules, rue de l'Industrie. — Coustaut Constant, 73 ans, rue d'Hondeghem. — Questreuil Emile, 53 ans.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

CASSEL

FETE MILITAIRE. — Le dimanche 11 avril prochain, M. le capitaine Giamy mènera solennellement à 11 heures, sur la Grand'Place, le drapeau de l'Union des mutilés, réformés et veuves de guerre du canton.

ESTAIRES

ETAT-CIVIL du 10 au 15 mars. — Naissances. — Caloché Lucienne, rue de Merville. — Rogez Léon, rue du Neuf-Berquin. — Dupond Gaston, rue de la Messure. — Carville Pont d'Estaires. — Dufosse Jean, rue des Jardins. — Lourme Albert, rue du Neuf-Berquin. — Dondaine Marie-Louise, rue du Neuf-Berquin.

Publications de mariages. — Ganes Franco Bodo, et Truette Aline, Mairie de Valenciennes. — Delcroix Aurélie. — Planké Romain, et Marie-Thérèse Touche. — Graus Julien, et Desfosse Pauline. — Gruson Etienne, et Callet Rachel. — Delsio Paul, et Olivier Amélie. — Lefebvre Gabriel, et Georges Marie-Louise. — Dussert Joseph, et Hamelin Germaine. — Bourdon Jules, et Pint Marguerite. — Vidren Paul, et Legry Marie. — Steyruy Paul, et Benry Hermance. — Verwerde Arthur, et Mortreux Denise.

Décès. — Dandony André, rue du Neuf-Berquin. — Campion René, rue de l'Hospice. — Fernand Fernand, rue du Neuf-Berquin. — Leclercq Auguste, rue du Neuf-Berquin. — Mignot François-Louis, rue du Neuf-Berquin.

SPORTS & JEUX

HOCCY

A LILLE
MATCH AMICAL
L'Olympique Lillois a battu, hier, sur son terrain, le Racing Club de France, par 4 buts à 0.

CYCLISME

COURSE LILLE-LA BASSEE ET RETOUR
Le Vélo Club Champion organise, pour le dimanche 20 avril, Lille-La Bassée et retour, soit 50 kilomètres.

La course est ouverte à tous coureurs amateurs licenciés. Il y aura 400 francs de prix; au 1er, 50 fr.; au 2e, 40 fr.; au 3e, 30 fr.; au 4e, 20 fr., etc. On s'inscrit dès maintenant au siège, M. Maurice Champion, 91, rue des Sarrains, Lille.

DUNKERQUE

RECEPTION DE SOCIETES SPORTIVES
Dimanche matin a eu lieu, dans la salle des séances du Conseil municipal, la réception officielle des sociétés « Les Omnis » de Paris et la Jeunesse Athlétique d'Armentières.

M. Bossart, conseiller municipal et président de la Commission des fêtes, a souhaité en termes excellents la bienvenue aux trois sociétés qui lui étaient présentées par le président de l'U.S.D.M.

Les présidents des sociétés belge, parisienne et armentérienne ont tour à tour répondu, remerciant la ville et l'U.S.D.M. de leur si cordial accueil.

Après avoir trinqué et poussé quelques vigoureux hourrahs, les membres des diverses sociétés se sont rendus sur le terrain de la Victoire.

LE CHALLENGE DE L'U.S.D.M.
Equipe 5 bat équipe seniors par 2 buts à 0. — Old Boys bat équipe 4 par 3 à 0.

I. A. R. « La Gantoise » et l'U.S.D.M. font match nul par 2 buts à 2.

— L'A. S. « Les Omnis de Paris » est battu par 1 but à 0 par la J.A. d'Armentières.

Théâtres, Cinémas & Concerts

Théâtre municipal

LE CHEMINEAU

La représentation de jeudi s'annonce comme devant être extrêmement brillante, ce sera une véritable manifestation d'art. La pièce sera mise en scène par M. Fernand Baer, de l'Opéra, qui fut le créateur du rôle de François et qui moula le pied dans la plupart des grandes villes de France à titre d'ami personnel de l'auteur. Mme Madevski, de l'Opéra, sera une splendide Tolnello.

Notre sympathique baryton, M. Depret, sera superbe dans le rôle du Chemineau, qui est l'un de ses plus beaux succès.

Hippodrome Lilleois

Le succès des excellents artistes du Cirque Métropole va sans cesse s'affirmer. Hier, le public les a littéralement fêtés.

Rappelons qu'il y a représentation tous les soirs, à 20 h. 30, et matinée, les jeudis et dimanches, à 15 heures. La location a lieu tous les jours, dans le hall de l'Hippodrome.

Samedi prochain, 2 avril, nouveaux débuts. La troupe sera présentée entièrement renouvelée. On annonce un numéro sensationnel, le fait indou.

CASINO

PLACE DU THEATRE

TOUS LES JOURS

Matinée à 3 h. Soirée à 8 h.

Donne, outre le PROGRAMME

* LES DEUX GAMINES *

Ciné-Roman en 12 épisodes, publié par :

LE « REVEIL DU NORD »

9^e Episode : POUR SAUVER SON FERRE

THEATRE DE L'UNION

TOUS LES JOURS A 7 H. 1/2

DIMANCHE, JEUDI ET FÊTES

Matinées à 2 h 1/2 — Soirées à 7 h. 1/2

Omnia Pathé

RUE ESQUERMOISE ET RUE DE PAS

Tous soirs, représentation à 8 h. — Tous les jours (sauf le vendredi), Matinée à 3 h. 1/2.

La Vie Ouvrière

Dans le Textile

Pour les chômeurs complets. — La distribution commencera le mardi matin, de 9 à 12 h. et de 14 à 16 h., par les maisons suivantes : Renouard, Lechal, Boutry, Delbart, Lelambre, Walther, Le mercier, l'Académie syndicale, pour les maisons Crespel et toutes les usines isolées. Le jeudi, pour la Cotonnaire Lilloise, avenue de Bretagne et Heillemont. Le vendredi, pour les maisons Van de Weghe et Vandebos. Prière de se munir de tous les certificats et de la carte confédérale.

Le secrétaire, A. BAUCHE.

SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYES DES P. T. T.

La section syndicale du Nord des employés des P. T. T., réunie en assemblée générale à la Bourse du Travail, sous la présidence de la camarade Peulain. Après avoir entendu le camarade Peulain, président de la section syndicale, et le camarade Gackière, sur le rapport financier, a voté à l'unanimité l'ordre du jour suivant :

« Fédérer l'initiative de ces pêcheurs en vue de leur donner plus de sécurité et de leur assurer un intérêt général à l'intérieur, particulier. »

« Demande que les agents maritimes présents et futurs, cotisés à 1 fr. 50, soient considérés comme par le passé ou qu'ils touchent une indemnité satisfaisante et compensatrice. »

« Considérant que le décret de 1913 est une loi de spoliation, qu'elle n'apporte pas les garanties que les versements des intéressés permettraient d'apporter, estime qu'un système de cotisation nouvelle doit être organisé, qui soit en faveur de la Fédération pour qu'elle étudie à la fois les modifications proposées par la commission interministérielle et les systèmes proposés par différents cantons. »

« Considérant que depuis la révision des traitements le coût de la vie n'a pas cessé de s'élever ; la section estime que la Fédération doit se préoccuper d'une nouvelle révision de traitements. La section se prononce pour l'unification de traitements entre les faiseurs ruraux et les faiseurs urbains. »

« La section du Nord émette une vigoureuse protestation contre la suppression du repos dominical et estime qu'il ne doit pas être soumis à la volonté des municipalités. »

« Se sépare aux cris de vive l'union dans le syndicat ! Vive le C. G. T. ! »

Le secrétaire, DECOTTIGNIES.

Convocations :

Aujourd'hui

SYNDICAT DE LA METALLURGIE. — Réunion de tous les ouvriers de chez Duro-Binaud, mardi 29 mars 1921, à 6 h. 20 du soir, chez Dejonghe, rue Saint-Patrice, 25, Marck. Le secrétaire : Th. DEVERNAVY.

SYNDICAT DES TAILLEURS. — Mardi 30 courant, à 7 heures précises, réunion des commissions administrative et de contrôle. Ordre du jour très important. Présence obligatoire. Le secrétaire : M. PORREY.

JEUDI

ALIMENTATION
Les secrétaires et délégués des Syndicats de l'alimentation de Lille, sont priés de se réunir le jeudi 31 mars, à 7 h. du soir, au siège, 56, rue de Paris.

Rapport moral ; situation financière ; nomination d'un candidat à la Commission Administrative de la Bourse. Le secrétaire, Gustave VALECAMPS.

UNIONS & SYNDICATS

DE CONSUMMATION

FEDERATION REGIONALE DES COOPERATIVES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS

2^e CONGRES REGIONAL. — Le 2^e Congrès régional de la Fédération du Nord et du Pas-de-Calais se tiendra à Lille, salle de l'Union de Lille, 147, rue d'Artois, le dimanche 3 avril 1921 à dix heures précises du matin.

L'ordre du jour du Congrès est fixé comme suit :

1. Formation du bureau.
2. Vérification des mandats et chiffre d'affaires de chaque société.
3. Rapport du Conseil d'Administration.
4. Rapport sur le chiffre d'affaires et sur le développement.
5. Rapport sur la délimitation des sociétés de développement.
6. Rapport sur les comptes portés sur ce livre.

L. HAILLICOURT. — La demande doit être adressée au directeur de l'enseignement, à Arras.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.

O.K.C.B.B. N. 80. — Vous pouvez réclamer, en vertu de l'article 50 de la loi du 31 mars 1919, la différence entre la pension dont vous jouissez actuellement (1.428 francs par an) et la pension de la veuve d'un simple ouvrier ayant trois enfants de moins de 18 ans (1.700 francs), soit 272 francs par an. Faites établir un dossier de demande de pension militaire à la mairie en ayant soin de faire remarquer que vous percevez déjà une pension d'accident, de travail.